

Rapport public Parcoursup session 2025

GAMBETTA CARNOT - BTS - Services - Assurance - en apprentissage

Les données de la formation

Données de la procédure calculées le mercredi 01 octobre 2025.

GAMBETTA CARNOT - BTS - Services - Assurance - en apprentissage (36804)

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Nombre de places proposées	Nombre de voeux confirmés	Nombre de contrats saisis
GAMBETTA CARNOT - BTS - Services - Assurance - en apprentissage (36804)	Jury par défaut	Tous les candidats	15	143	0

Les critères utilisés en 2025

Champs d'évaluation	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultats académiques	* Compétences en matière de communication écrite et orale *Compétences d'analyse *Etre capable d'évoluer dans des environnements numériques et digitalisés	Bulletins sur 2 ans Relevés de notes (examens et diplômes)	Important
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	-méthode de travail - capacité à l'oral - qualité de l'orthographe et l'expression écrite	- appréciations des bulletins - fiche avenir - projet de formation motivé et argumenté avec les attendus du métier	Essentiel
Savoir-être	- autonomie - esprit d'équipe - capacité à s'organiser - capacité à s'investir	Bulletins - Fiche avenir - Projet de formation motivé	Essentiel
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	- connaissance des exigences de la formation et de son contenu - cohérence du projet	Appréciations des bulletins Projet de formation motivé Entreprise trouvée	Essentiel
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	Ouverture Intérêt pour les autres	Fiche avenir - Projet de formation motivé - Mention de stages effectués	Très important

Prise en compte des enseignements de spécialité (EDS) en séries générale et technologique dans l'examen des vœux

Prenez-vous en compte les enseignements de spécialité (voie générale et technologique) dans votre examen des candidatures ?

Non.

Critères éliminatoires

Préciser les critères quantitatifs voire qualitatifs qui conduisent à ne pas classer certains candidats lors de l'examen des candidatures

Pas d'élimination d'emblée.

Les modalités d'examen des vœux

Les modalités d'examen des vœux

Les dossiers ont ensuite été examinés selon les critères :

Lettre de motivation : (0 si copié-collé d'Internet, 1 à 5 selon le développement lié à la formation)

Appréciation du bulletin (0 à 5 selon les appréciations des professeurs et selon les notes) : nous prenons en compte en particulier certaines matières :

- Bac Général : spécialités, enseignements scientifiques, français et anglais
- Bac STMG : management, éco-droit, spécialité, français, anglais, mathématiques
- Bac Pro : éco-droit, français, mathématiques

Le comportement de l'élève est un critère très important.

Absentéisme ou comportement (0 à 5) : tolérance zéro pour les absentéistes. Un comportement perturbateur est également sanctionné ici (avertissement attitude). Nous nous appuyons sur les appréciations des enseignants pour déterminer ce critère, n'ayant pas l'information concrète dans le dossier Parcoursup.

Zone géographique de l'établissement précédent (pertinence selon notre secteur d'accueil habituel et le lien avec le suivi de stages)

Bonus de 5 points si postulant rencontré lors des JPO ou d'une immersion.

Le classement final résulte de tous ces examens préalables.

Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?

Un traitement algorithmique permettant essentiellement, à partir des données quantitatives et qualitatives figurant dans les dossiers, de calculer les moyennes des notes récupérées ou attribuées aux candidats, a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux afin de l'aider dans ses travaux, et non se substituer à elle.

Ce traitement automatisé, dont le paramétrage a été effectué par la commission d'examen des vœux en fonction des critères que ses membres ont définis, a été utilisé pour effectuer une première analyse des candidatures et un pré-classement de ces dernières.

La commission d'examen des vœux s'est en partie fondée sur ces éléments pour apprécier les mérites des candidatures.

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

1. Lors de votre prospection pour la formation ciblée, vous êtes généralement renvoyés vers un site Internet. Lisez bien l'ensemble des données. Des immersions peuvent vous être proposées pour conforter votre choix, des consignes peuvent vous être données. Pour l'internat, un dossier de candidature doit être renvoyé à l'établissement au plus tard début avril (à télécharger sur le site de l'établissement) Beaucoup de candidats à la formation n'envoient rien, et se soucient d'une éventuelle place d'internat une fois la formation acceptée. Pour les STS, la remontée des dossiers nous permet de déterminer le nombre de places réservées pour la formation. Sans demande, pas de place prévue !
2. En cas de doute sur certains éléments, téléphonez ou envoyez un courriel à l'établissement avant la clôture de la plateforme.
3. Votre lettre de motivation est importante pour vous différencier des autres. Expliquez votre projet, sa maturation, la cohérence de vos choix scolaires et extra-scolaires.

Signature :

SANDRINE FRESCAL,

Chef d'établissement de l'établissement GAMBETTA
CARNOT